

*Les crises pandémiques à travers les âges.
Approche historique, juridique et anthropologique*



Le triomphe de la mort, milieu XVe s. (Palazzo Sclafani, Palermes)

Colloque dématérialisé du CHAD (automne 2020)

Sous la direction de Soazick Kerneis, Gilduin Davy et Mathieu Soula

Le monde traverse depuis le début de l'année 2020 une crise épidémique sans précédent. Sans précédent ? Plusieurs études se sont tout récemment portées à interroger les crises épidémiques anciennes pour tenter d'expliquer, à tout le moins d'illustrer par l'histoire la pandémie que nous traversons. Le souvenir de la Grande peste du milieu du XIV^e siècle demeure vivace, comme celui des pandémies et autres épizooties qui lui ont succédé à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, jusqu'à la grippe espagnole du début du XX^e siècle en passant par l'épidémie de choléra du XIX^e siècle. Tous ces renvois historiques, plus ou moins bienvenus, rappellent au monde que « l'ennemi invisible », tapi depuis la nuit des temps, a frappé l'espèce humaine d'une manière globalisée, avant même que ne soient théorisés le concept de mondialisation et ses effets, positifs et négatifs, sur la santé des hommes.

Dont acte. Mais la projection historique du cas pandémique peut recéler d'autres ressources pour tenter de comprendre les diverses réactions des communautés humaines face aux épidémies. Elle peut ainsi mettre en lumière des constantes anthropologiques et juridiques qui peuvent éclairer le contexte dramatique que vit le monde en cette année 2020. Du choc psychologique collectif que provoque la pandémie, des causes plus ou moins rationnelles qui lui sont données, des mesures sanitaires préconisées (et la distanciation sociale ou les attestations de circulation ne sont pas une nouveauté !), des tentatives de fuites du virus, des descriptions des pertes, des protocoles médicaux mis en œuvre, et surtout des réponses que les Etats tentent d'apporter non seulement à la pandémie mais aussi, et surtout, aux conséquences sociales et économiques qu'elle engendre, tous ces aspects s'inscrivent dans une dimension historique que nous montre l'étude du temps long. Depuis le récit biblique (2 Sm 24, 14-15) ou la fameuse peste « justinienne » du VI^e siècle jusqu'aux chaînes d'information continue, en passant par les vers de Boccace (« Pour en guérir, il n'y avait ni conseil de médecin, ni vertu de médecine qui parût valoir, ou qui portât profit », *Decameron*, I^{ère} journée), les sources à la disposition de l'historien du droit révèlent des constantes dans l'appréhension du mal et dans les réactions qu'il fait naître.

La grande peste de « 1348 » (en réalité de 1347 à 1352) sert souvent de cas d'école introductif, largement analysée depuis l'étude pionnière d'Émile Rébouis (*Étude historique et critique sur la peste*, 1888) jusqu'aux travaux récents de Nukhet Varlik (*Plague and Empire in the Early Modern Mediterranean World: The Ottoman Experience, 1347-1600*, 2015) ou les recherches plus anciennes de Danielle Jacquart, Christine Renardy, Elisabeth Carpentier ou de Jacques Le Goff et Jean-Noël Biraben. Elle est un terrain prédisposé de transdisciplinarité scientifique, invitant les épidémiologistes, les historiens, les juristes ou même les climatologues à s'interroger sur ce fléau que l'on appelait alors « la boche ou l'ypydime » (*Chronique de Jehan le Bel*, I, ch. XLI). Depuis la stupéfaction qui frappe les auteurs dès la déclaration de la pandémie en Occident à l'automne 1347 (« nul ne peut y échapper », écrit le franciscain John Clyn), jusqu'aux mesures engagées par les différentes royautés européennes et les pouvoirs locaux entre 1348 et 1352, reviennent des thèmes qui sont loin d'être dépourvus d'analogies avec ce que traverse notre monde contemporain.

D'abord dans le récit narratif de l'épidémie, et de sa soudaineté dont on a souvent dit qu'elle avait mis un terme brutal à une Europe en pleine expansion, nonobstant les troubles politiques et sociaux qui jalonnent pourtant toute la première moitié du XIV^e siècle. Boccace évidemment, mais aussi Guillaume de Machaut, Jean de Froissart, Simon de Couvain, Richard Lescot et bien d'autres, à des degrés divers, restituent la stupeur qui s'empare de l'Europe dès le printemps 1348. La peste est donc longtemps apparue comme nourrissant un mythe de rupture économique et sociale, en révélant des fractures préexistantes mais qui se révèlent alors au grand jour.

Ensuite, dans l'interprétation de cette maladie dont les causes rationnelles sont appréhendées de manière diverse et variable (échanges extérieurs, vecteurs épizootiques, insalubrité...) mais sont concurrencées par une forme d'irrationalité qui n'est pas forcément le propre des époques anciennes (causes divines, astrologiques...) et qui entraîne des réactions tout aussi irrationnelles (pénitences, recherche de boucs émissaires...). De tous temps, prédicateurs et flagellants se font fort d'expurger le fléau pandémique... Elle interroge ainsi l'histoire des mentalités, et une analyse

sociologique des groupes, partagés entre cohésion et dislocation (« fuir la ville plutôt que d'y mourir... », écrit le chroniqueur sicilien Michel de Piazza), entre communautarisme et émergence de l'individualisme. A bien des égards, la réponse sanitaire offerte à cette crise épidémique (traitements médicaux balbutiants, mesure de distanciation sociale, solitude des mourants, exode urbain...) trouve elle aussi en 1348 son écho en 2020 et offre à la science médicale ses premiers grands traités modernes à usage des praticiens (telle *La Grand chirurgie* de Guy de Chauliac), mais aussi les premiers traités de diététique préventive à destination du public, tout en illustrant le rôle que les facultés de médecine (Paris, Montpellier...) tentent de tenir auprès des puissances du temps pour en guider les réponses politiques et juridiques. Et toujours les mêmes hésitations, les mêmes controverses...

Enfin, il est remarquable de constater qu'impuissants souvent à juguler la maladie, la réponse normative des pouvoirs publics (dont la réactivité est pour le moins variable en fonction de la prise de conscience de l'ampleur de l'épidémie) se focalise surtout sur la régulation des effets économiques qu'elle a produits (sur les salaires, les prix, les institutions économiques...), et ouvre le champ d'une analyse comparatiste des législations en temps d'épidémie (par exemple l'*Ordinance of Labourers* de 1349 et le *Statute of Labourers* de 1351 pour l'Angleterre, l'*Ordenamientos de menestrales y posturas* de 1351 pour la Castille, l'ordonnance promulguée par Pere IV d'Aragon en 1349, et toutes les ordonnances édictées par Philippe VI puis Jean II entre 1349 et 1351), comme des mesures prises par les potentats locaux. Au point de se demander quel impact les épidémies peuvent avoir sur la capacité normative des princes, osant légiférer dans des domaines qui jusqu'alors leur échappaient peu ou prou. Les pandémies seraient-elles une aubaine pour l'interventionnisme étatique ?

Toutes ces analogies avec la crise du Covid-19 engendrent donc leur lot de questions : quelles conséquences les épidémies ont-elles sur les structures sociales des communautés humaines, sur la physionomie de l'Etat, sur les fondements économiques, sur les consciences mêmes, qu'elles remettent parfois en cause, et quelle(s) mémoire(s) en conserve-t-on ? En d'autres termes, se remet-on vraiment et comment d'une crise sanitaire majeure comme le furent les pandémies que nous révèle l'histoire ? Et quid du concept même d'épidémie ?

L'histoire et l'anthropologie du droit peuvent offrir un éclairage opportun sur trois thèmes dominants permettant de donner quelques pistes de réflexion : comment les communautés humaines appréhendent-elles l'épidémie à travers des interprétations pour le moins variées, comment ces communautés tentent-elles de juguler l'épidémie et, enfin, comment parviennent-elles à réguler les effets économiques et sociaux que cette dernière engendre.

C'est à l'étude de ces trois thèmes que le Centre d'histoire et d'anthropologie du droit de l'Université Paris Nanterre vous convie à travers l'organisation d'un colloque dématérialisé qui se déroulera en novembre 2020.

Indications bibliographiques sommaires

Benedictow (O. J.), *The Black Death and Later Plague Epidemics in the Scandinavian Countries: Perspectives and Controversies*, Berlin, De Gruyter, 2016.

Bulmus (B.), *Plague, Quarantines and Geopolitics in the Ottoman Empire*, Edimbourg, Edinburgh University Press, 2008.

Campbell (A. M.), *The Black Death and the men of learning*, New-York, Columbia University Press, 1931.

Carpentier (E.), *Une ville devant la peste Orvieto et la Peste Noire en 1348*, Paris, SEVPEN, 1963.

Einbinder (S.L.), *After the Black Death: Plague and Commemoration Among Iberian Jews*, Philadelphia, University of Philadelphia Press, 2018.

Encyclopedia of the Black Death, dir. J. P. Byrne, Santa Barbara, ABC-Clio, 2012.

Epidémies, épizooties : des représentations anciennes aux approches actuelles, dir. Cl. François, Rennes, PUR, 2017.

- Grmek (M. D.), « Le concept d'infection dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Les anciennes mesures sociales contre les maladies contagieuses et la fondation de la première quarantaine à Dubrovnik », *Rad Jugoslavenske Akademije*, 384, 1980, p. 9-55.
- Henderson (J.), *Florence Under Siege: Surviving Plague in an Early Modern City*, New Haven, Yale University Press, 2019.
- Kissane (A.), *Civic Community in Late Medieval Lincoln: Urban Society and Economy in the Age of the Black Death, 1289-1409*, Woodbridge, The Boydell Press, 2017.
- La peste a Finale (1631-1632). *Diffusione e incidenza di un'epidemia nella Liguria di antico regime*, dir. M. Berruti, Vintimille, Philobiblon, 2012.
- Le Goff (J.), Biraben (J.-N.), « La peste dans de Haut Moyen Âge », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 24^e année, 6, 1969. p. 1484-1510.
- Le retour de la peste : nouvelles recherches sur les épidémies en Europe et en Méditerranée, XIV^e-XIX^e siècles*, dir. V. Gourdon, Société de démographie historique, Belin, Paris, 2017.
- L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Actes du 16^{ème} colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 14 & 15 octobre 2005, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2006. pp. 237-247. (Cahiers de la Villa Kérylos, 17);
- MacKay (R.), *Life in a Time of Pestilence: The Great Castilian Plague of 1596-1601*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.
- McVaugh (M. R.), « Le coût de la pratique et l'accès aux soins au XIV^e siècle : l'exemple de la ville catalane de Manresa », *Médiévales* [En ligne], 46 | printemps 2004, mis en ligne le 02 novembre 2010
- Miller (K.), *The Literary Culture of Plague in Early Modern England*, Londres, Palgrave Mc Millan, 2016.
- Stathakopoulos (D. Ch.), *Famine and Pestilence in the Late Roman and Early Byzantine Empire: A Systematic Survey of Subsistence Crises and Epidemics*, New York, Routledge, 2016.
- Stevens Crawshaw (J. L.), *Plague Hospitals: Public Health for the City in Early Modern Venice*, Farnham, Ashgate, 2012.
- Toubert (P.), « La peste noire dans les Abruzzes (1348–1350) », *Le Moyen Age*, 2014/1, CXX, pages 11 à 26
- Vallat (Fr.), *La peste bovine en France et en Europe, XVIII^e-XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2019.
- Vanderlinden (Ch), « La grande peste en Espagne », *Rev. belge philol hist.*, XVII, 1938, p. 103-146.
- Vespaziani (A.), « Une contrainte déguisée sous les habits de la raison : droit, juristes et pouvoir constituant dans le Décaméron », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2018/2, 81, p. 35-58.
- Wahrmann (C. Ch.), *Kommunikation der Pest. Seestädte des Ostseeraums und die Bedrohung durch die Seuche 1708–1713*, Berlin, Duncker et Humblot, 2012.
- Welford (M.), *Geographies of Plague Pandemics: The Spatial Temporal Behaviour of Plague to the Modern Day*, Londres, Routledge, 2018.

Consignes éditoriales

Les communications seront limitées à 30 minutes. Elles seront réalisées par chaque intervenant, dans l'environnement de son choix, au format avi, mp4..., et seront hébergées sur le site du Centre d'histoire et d'anthropologie du droit (Université Paris Nanterre). Une autorisation de diffusion devra être remise par chaque intervenant.

Les propositions de contributions sont à adresser avant le 30 mai 2020 à : gilduin.davy@parisnanterre.fr